

DECRET N° 95-207 du 11 Juillet 1995

Chargeant Monsieur Désiré VIEYRA,
Ministre d'Etat Chargé de la Coordi-
nation de l'Action Gouvernementale
et de la Défense Nationale de
l'intérim du Président de la
République pour compter du 12 Juillet
1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

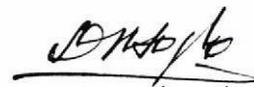
Article 1er.- Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour les Etats-Unis d'Amérique.

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Désiré VIEYRA durant cette période les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Juillet 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 ME-DN 4 AUTRES
MINISTERES 19 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 CEMP/PR 2 JO 1.-